



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 14 juin 2018 à 20h00

Salle communale de Gingins

La séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon est ouverte par Madame Valérie Jeanrenaud, Présidente, à 20h10. L'enregistrement des présences a été effectué. Mme la Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie la commune de Gingins d'accueillir cette assemblée dans sa commune.

1) **Présences**

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, Mme la Présidente informe que 39 communes sont présentes et que 79 délégué-e-s représentent un total de 119 voix.

Elle informe que les communes d'Eysins et de Marchissy se sont excusées et que la commune de Begnins est absente. Sont également excusés : Mmes M. Page, D. Cartier, M. Clerc, M. Choulat Pugnale, L. Bermejo Dubois ainsi que MM. A. Barraud, B. Gétaz, Y. Sublet, J.-C. Trotti, O. Tappy, J. Moccand, I. Diakoff, D. Jaquet, L. Haldimann, G. Odermatt et M. Burnand.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) **Adoption de l'ordre du jour**

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu une demande de résolution de la part de M. Robert Jenefsky, membre de la commission permanente aux affaires régionales de la commune de Nyon. Elle propose donc de modifier l'ordre du jour et de placer cette proposition au point 14, les trois objets suivants étant décalés.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour modifié à l'approbation de l'assemblée.

L'ordre du jour, modifié, est **adopté à l'unanimité**

3) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

Mme la Présidente annonce que le rapport de la commission de Gestion figurera au point 12 de l'ordre du jour concernant les comptes 2017.

4) **Assermentations**

Mme la Présidente demande s'il y a encore des déléguées ou des délégués devant être assermenté-e-s pour cette séance. Mme Alice Durnat Levi et M. Philippe Glasson se présentent devant l'assemblée et promettent de respecter le serment lu par Mme la Présidente. Ils rejoignent leur place sous les applaudissements.

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018 à Begnins

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou des remarques à apporter à ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, elle passe au vote.

Le procès-verbal du 19 avril 2018 est **adopté par 113 oui et 2 abstentions**

6) Election du/de la Président/e

Mme la Présidente cède sa place à Mme A. Cherbuin, Vice-présidente, qui procède à cette élection. Cette dernière présente rapidement Mme V. Jeanrenaud et informe qu'elle se représente et demande s'il y a d'autres candidatures. M. Damien Richard, Conseiller communal de la commune de Longirod se propose pour ce poste et se présente brièvement à l'Assemblée. Suite au vote à bulletin secret, Mme Valérie Jeanrenaud est élue avec 77 voix alors que M. D. Richard en obtient 39 et qu'il y a trois bulletins blancs.

7) Election du Vice-président

Mme Amélie Cherbuin est élue tacitement Vice-présidente.

8) Election des scrutateurs

MM. Jacques Mugnier et Luc Mouthon sont élus tacitement scrutateurs.

9) Election des scrutateurs suppléants

Mme Marinella Page et M. Edgar Creteigny sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

10) Election d'un membre à la commission des Finances

M. Walther Baumgartner de la commune de Genolier est élu tacitement à la commission de Finances.

11) Election d'un membre au Comité de Direction (CoDIR)

M. G. Produit informe que Mme Gudrun Russig, Municipale au sein de la commune de Signy, est candidate pour ce poste à repourvoir. Cette dernière se présente à l'assemblée en précisant qu'elle a eu la chance d'être élue comme Municipale non-pas des écoles et du social, mais de l'urbanisme et notamment. Elle a du temps et la volonté de s'investir pour la chose publique. Elle sait également qu'elle aura le soutien des membres du CoDir pour effectuer ses premiers pas au sein de ce collègue.

Mme Gudrun Russig est élue à l'unanimité et assermentée séance tenante.

12) Préavis N° 32-2018 "Comptes 2017"

Mme la Présidente passe la parole à Mme Ch. Landeiro, responsable des finances du CoDir qui donne un certain nombre d'explications sur l'articulation des finances et notamment en effectuant une présentation des charges financières en regard avec le découpage d'un billet de banque de CHF 20.-. Cette somme représente la cotisation, par habitant, de chaque commune membre.

Ces explications données, Mme la Présidente demande au rapporteur de la commission des Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. L. Kilchherr, lit les remarques et conclusions en recommandant l'acceptation de ce préavis.

Mme la Présidente donne la parole à la salle.

M. R. Jenefsky demande si un audit ne devrait pas être effectué, en plus de la fiduciaire qui vérifie les comptes, à la fin de chaque exercice.

Mme Ch. Landeiro aimerait savoir si c'est une 2^{ème} vérification pour laquelle un nouveau rapport serait établi et si ça se fait dans certaines communes, sachant que ces comptes sont également présentés à la Préfecture. Néanmoins, si un certain nombre de délégués souhaitent cette manière de faire, il lui semble que cela serait possible.

M. G. Creteigny est surpris par cette demande, mais pense que c'est une double dépense qui risque de voir le jour, avec un résultat fort semblable. Pour lui, il faudrait des précisions supplémentaires à cette demande.

M. R. Jenefsky va réfléchir à cette question avec ses collègues de la commission nyonnaise et reviendra, le cas échéant, lors de la prochaine séance.

M. E. Meyer aimerait connaître le montant des charges qui vont être votées dans ce préavis. Dans le préavis, il est question de CHF 3'664'000.- alors que dans le rapport de la commission des finances, il est question de CHF 7'395'000.-, ce qui représente une sacrée différence.

Mme Ch. Landeiro explique que dans les comptes 7 millions représentent l'ensemble des dépenses alors que les 3 millions sont propres au fonctionnement du Conseil Régional.

M. F. Guilloud aimerait savoir si, comme indiqué dans la présentation, les CHF 9.80 provenant de fonds tiers sont liés aux CHF 20.- de cotisation par habitant.

Mme Ch. Landeiro répond oui, le canton finançant l'association à même hauteur pour les soutiens que le Conseil Régional effectue dans les différents secteurs. Un fonds socle est également versé pour le fonctionnement du Conseil Régional. Par ailleurs, certaines communes extérieures participent à certains projets.

Le préavis N° 32-2018 est accepté à l'unanimité

M. P. Brechon lit les conclusions de la Commission de Gestion et propose d'accepter le rapport de Gestion 2017.

M. G. Creteigny donne réponse aux vœux exprimés par la commission de gestion :

Cette présentation se trouve sur le site de Région de Nyon, page Conseil Intercommunal.

M. C. Farine aimerait revenir sur le point 4 des vœux et aimerait préciser, sans vexer qui que ce soit, que ce n'est pas à l'Exécutif de dire comment ces deux commissions doivent fonctionner. Il propose plutôt que ce soit la Présidence du Conseil Intercommunal qui invite ses deux organes à un atelier sur ce thème, en prenant éventuellement des informations auprès du Service des Communes.

M. G. Creteigny précise que le CoDir s'est mis à disposition, mais que c'est effectivement à l'organe délibérant de gérer ce fonctionnement.

M. H. Mange aimerait plus de précisions sur le pourquoi des contraintes de calendrier évoquées au point 2 de la réponse concernant la refonte des statuts et des recommandations de la Cour des comptes.

M. G. Creteigny précise que la Cour des comptes a donné des recommandations et qu'un calendrier n'existe pas. L'état devrait fournir des précisions avec, éventuellement, une modification de la Loi sur les Communes (LC). Il n'a, à ce jour, pas connaissance de travaux à ce niveau. Une réflexion sera menée, mais pas dans la précipitation.

M. S. Schmid revient sur la commission culturelle et, où il est dit qu'elle est composée de professionnels qui gèrent eux-mêmes des structures culturelles. Il se demande si ces personnes ne sont pas juges et parti.

M. G. Produit informe que les professionnels qui seraient concernés doivent bien entendu se récuser, mais qu'il ne peut être exclu que ces acteurs discutent entre eux. Il peut affirmer que,

jusqu'à maintenant, tout s'est bien passé et qu'il y a des règles qui doivent être respectées au sein de cette commission et de la manière de choisir les lauréats des Prix culturels.

M. P. Brechon rappelle que la commission reviendra sur ce point lors du prochain exercice, mais remercie le CoDir d'avoir déjà pris en compte ce futur sujet.

13) **Rapport sur le postulat pour demander la mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine**

Mme la Présidente demande à M. C. Farine, de lire les conclusions de son postulat. Ce dernier n'ayant pas libellé de conclusions, résume rapidement le postulat en précisant que la commission, de manière unanime, propose de renvoyer ce postulat au CoDir.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le postulat est renvoyé au CoDir par **99 oui et 11 non et 9 abstentions**

14) **Résolution**

Mme la Présidente donne la parole à M. R. Jenefsky qui lit le titre de la résolution proposée par la commission nyonnaise demandant le soutien du Conseil Régional à l'Agroscope Changins, menacé de fermeture ou de réduction d'activités. M. Jenefsky souhaite que cette résolution soit traitée séance tenante.

Mme la Présidente passe la parole au CODIR.

M. D. Rosselat salue cette initiative, car il pense que toutes les voies sont importantes pour sensibiliser la Berne fédérale, sachant que la Directrice d'Agroscope est venue dernièrement pour la 1^{ère} fois à Changins et que des décisions sont ainsi prises sans connaissance du terrain. Par ailleurs, il trouve surprenant que le nouveau bâtiment ne soit pas encore inauguré. Celui-ci coûte très cher en loyer à Agroscope à qui on demande de faire des économies au niveau du personnel. Des signaux forts ont été donnés, et ceci à tous les niveaux politiques. Pour lui, il est primordial de maintenir ce site, qu'il qualifie de magnifique, et ceci à tous les niveaux. Il invite donc l'Assemblée à soutenir cette résolution.

M. P. Brechon revient sur le rapport de la commission de gestion en précisant que pour le traitement des diverses interpellations, la commission souhaite une position officielle du Conseil Régional en rappelant la résolution de M. P. Wahlen qui avait été largement acceptée. Il constate que le CoDir n'a pas usé de ce droit accordé par le Conseil Intercommunal alors qu'il en a tout à fait la possibilité.

M. R. Jenefsky lit la résolution proposée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

La résolution est acceptée **à l'unanimité**

M. G. Cretegy profite de prendre la parole avant les communications en revenant sur le résultat de ce vote et se réjouit du signal donné par les membres de l'Assemblée.

Il adresse également un petit mot de bienvenue à Mme G. Russig en la remerciant pour sa mise à disposition au sein du CoDir. Il se plaît à relever que la sous-région Asse et Boiron est à nouveau représentée au sein du CoDir.

Il aimerait également relever le dépôt d'une motion au sein du Conseil communal de Prangins concernant la sortie du Conseil Régional et il pense qu'il est primordial actuellement de tirer à la même corde, mais aimerait surtout dire que le CoDir est à disposition, non seulement des Autorités pranginoises, mais de toutes les communes qui le souhaitent.

15) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. G. Produit donne un petit retour sur les crédits votés par le Conseil Intercommunal.

Il y a les travaux d'aménagement à la Givrine, les travaux d'aménagement à la Dôle et les ressources régionales.

M. D. Rosselat revient sur les ressources régionales en précisant qu'il est important de mobiliser ces ressources et les canaux de vente auprès de la population du District. Par ailleurs, il rappelle qu'il s'agit également de mobiliser les subventionnements possibles pour des projets locaux par le canton ou la confédération.

Il rappelle que la SOFREN appartient aux communes membres du Conseil Régional et qu'une assemblée général aura lieu prochainement. Cette société est le vecteur qui permet d'effectuer des opérations foncières dans le cadre de projets clairement régionaux au niveau des divers acteurs économiques.

M. G. Creteigny revient sur le rapport d'activité 2017 et son contenu qui reflète les activités des différents secteurs, mais qui est également la carte de visite du Conseil Régional.

Mme Ch. Landeiro s'exprime sur le processus de remplacement de M. Patrick Freudiger, Secrétaire général du Conseil Régional. Un audit interne du secrétariat a été mené, le cahier des charges a également été revisité avec une volonté de ne pas créer des amalgames peu souhaitables. Une annonce paraîtra prochainement et une collaboration entre le futur secrétaire et le secrétaire sortant sera organisée durant trois mois.

M. P. Graber annonce que le réseau des vélos en libre-service a été modernisé et ne peut, pour le moment, pas être étendu actuellement pour des questions de procédures au niveau du Tribunal fédéral. Concernant les transports publics, une consultation est en cours, mais peu de lignes sont touchées dans la région.

M. P.-A. Schmid, qui vient d'entrer au CoDir, ne peut pas se fendre d'un rapport complet sur la communication, mais peut annoncer que beaucoup de travail a été effectué, dont la manière de communiquer et que cela est peut-être méconnu. Il aimerait clarifier l'appellation, qui est une raison sociale, certes pas forcément pratique, mais qui est ancrée dans les statuts. Le but de ces changements qui vont être effectués est essentiellement de clarifier et de simplifier, et ceci pour tous les niveaux d'utilisateurs.

La présentation de ces communications se trouve sur le site de Régions de Nyon, page du Conseil Intercommunal.

16) Dépôt de préavis

M. G. Creteigny annonce cinq préavis pour la séance du 27 septembre 2018. Il s'agit de :

Préavis N° 29-2018 : **Contrat Nyon région tourisme 2019-2021** (commission déjà nommée)

Préavis N° 31-18-DISREN : **Ferme du Bois de Chênes**

Sont nommés : Mme E. Vogel de Trélex et MM. P.-A. Couvreur de Nyon, D. Lehoux de Founex, E. Burkhard de Grens et A. Girardet de Gland

Préavis N° 33-18 : **Budget complémentaire lié au recrutement du futur Secrétaire général** (commission des finances)

Préavis N° 34-18-DISREN : **Abattoir régional du CARRE**

Sont nommés : Mme D. Collomb de Tartegnin et MM. F. Guilloud d'Arzier-Le Muids, Y. Bucciol de Prangins, P. Wahlen de Nyon et P. Brechon de Rolle.

Préavis N° 35-18 : **Soutien révisé Usine à Gaz 2018-2020** (commission déjà nommée)

17) Divers et prochaines séances

Mme la Présidente demande si, dans l'assemblée, quelqu'un désirerait prendre la parole.

M. P. Brechon relève que le vote concernant le rapport de la commission de gestion n'a pas eu lieu et il se demande si cela ne devrait pas se faire. Mme la Présidente lui répond que c'est un rapport et

qu'il n'y a pas de vote possible. Elle se renseignera à ce sujet et reviendra devant l'assemblée avec une réponse.

M. P. Wahlen revient sur l'interpellation qu'il a déposée lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal. Il lui semble qu'il y a eu beaucoup de confusion, d'une part dans la réponse du CoDir et, d'autre part dans le procès-verbal qui parle d'une commission qui travaillerait avec le CoDir. Pour sa part, il regrette que le groupe de réflexion concernant le DISREN ne puisse être constitué.

M. Ph. Glasson intervint sur les urgences médicales dans le district. Il rappelle qu'en juin 2017 le Conseil d'Etat a abandonné un projet hyper-centralisé de gestion des soins. Un nouveau projet d'étatisation voit alors le jour, dans lequel le canton décide et les communes vont payer via la facture sociale. Le système actuel fonctionne économiquement, toutefois il sera remplacé par un système centralisé et dispendieux. Au vu de la non-réaction et de la résiliation du système actuel, c'est un plongeon dans un océan administratif et incontrôlable qui aura lieu en décembre 2018. M. Glasson invite donc les communes à se poser quelques questions, notamment du point de vue de devoir de surveillance et comment vont-elles réagir dans cette nouvelle structure et quelles sont les consignes qui seront données à leurs représentants dans les réseaux de santé. Comment les communes du district vont-elles surveiller le processus de financement.

M. P. Burnier aimerait répondre sur un ou deux points soulevés dans cette intervention. Au niveau des réseaux de soins de la Côte, tout le possible a été fait pour pouvoir appréhender cette problématique qui devient une dictature. Il faut malheureusement constater qu'avec toutes les démarches engagées, M. P.-Y. Maillard a décidé de manière unilatérale d'accorder la gestion à la Fondation de la Côte. Les diverses discussions ont abouti sur le fait que les représentants de la Côte soient intéressés dans un CoPil et un courrier du Réseau de soins a été adressé à qui de droit pour qu'un CoPil soit mis en place avec les acteurs de la Côte.

M. F. Mani ajoute quelques commentaires, en tant que délégué au sein du Réseau de la Côte et pas en tant que membre du CoDir et informe qu'un courrier a été adressé aux communes du district pour les sensibiliser et leur demander de soutenir le courrier adressé à M. Maillard, en demandant un report de date et une priorisation de l'utilisation des infrastructures existantes.

Mme la Présidente rappelle la prochaine séance qui aura lieu le jeudi 27 septembre 2018 à 20h00 à Le Vaud.

Mme la Présidente passe la parole à M. A. Hinder, Municipal de Gingins, en le remerciant pour son accueil. Ce dernier excuse Mme la Syndique qui n'a pu se libérer pour cette soirée. Il donne quelques informations concernant la commune et termine ses propos en conviant l'assemblée à partager un verre de l'amitié agrémenté d'une agape.

La séance est levée à 22h20.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente			Le Secrétaire adjoint
Valérie Jeanrenaud			Andres Zähringer

Duillier, le 18 septembre 2018